



Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Le 18 janvier 2011

Monsieur Raymond Bachand
Ministre des Finances
12, rue St-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Objet : Recommandations prébudgétaires

Monsieur le Ministre,

Au nom de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, permettez-moi de vous faire part des recommandations que nous vous formulons en vue de l'élaboration du prochain budget du gouvernement du Québec.

En premier lieu, nous sommes heureux de constater que le Québec et Montréal ont connu une récession moins forte comparativement à d'autres régions nord-américaines ainsi qu'une reprise relativement vigoureuse. Cette situation avantageuse se traduit notamment par le fait que tous les emplois perdus durant la crise ont déjà été récupérés et que le taux de chômage du Québec est maintenant inférieur à celui de l'Ontario.

Cela dit, les risques qui pèsent sur la performance économique du Québec et de Montréal demeurent importants puisque nous sommes toujours dans un contexte de croissance modeste et fragile. De plus, l'économie américaine reste difficile à lire. Enfin, l'endettement du Québec, sa population vieillissante et sa faible productivité structurelle sont autant d'éléments qui risquent de ralentir la croissance économique au cours des prochaines années.

Le budget présenté l'année dernière par le gouvernement a eu le mérite de s'attaquer à plusieurs des défis importants pour l'avenir du Québec. Dans ce contexte, nos recommandations pour cette année s'inscrivent dans la continuité puisque la Chambre insiste fortement sur la mise en place de plusieurs mesures annoncées en 2010.

Nous demandons d'abord au gouvernement du Québec de maintenir son engagement d'atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014. La Chambre recommande également que le gouvernement mette en place des mesures qui stimulent la productivité de nos entreprises, un élément essentiel à notre prospérité à long terme. Enfin, nous proposons que le gouvernement poursuive la réalisation des travaux entrepris ou annoncés sur le plan des infrastructures stratégiques pour le développement économique de la métropole.

Ainsi, les recommandations de la Chambre se déclinent principalement en trois orientations :

1. **Maintenir la cible de retour à l'équilibre budgétaire selon les délais planifiés et énoncer clairement les réductions budgétaires que s'imposera le gouvernement pour y arriver;**
2. **Limiter les nouvelles mesures occasionnant une hausse des dépenses publiques aux seules initiatives susceptibles d'accroître la productivité de notre économie et de nos entreprises;**
3. **Réaliser les projets d'infrastructure publique déjà annoncés par le gouvernement et reporter à une année postérieure l'annonce de nouveaux projets.**

1^{re} orientation : maintenir la cible de retour à l'équilibre budgétaire selon les délais planifiés et énoncer clairement les réductions budgétaires que s'imposera le gouvernement pour y arriver

Maintenir et respecter le plan de retour à l'équilibre budgétaire tel que défini dans le budget 2010-2011 est d'une importance primordiale. Le Québec est déjà largement endetté et serait fortement pénalisé par les marchés financiers s'il devait indiquer qu'il sera en déficit budgétaire longtemps après la fin de la récession. Un retour rapide à l'équilibre budgétaire permettra non seulement de soutenir la confiance des investisseurs et des institutions financières, mais démontrera une saine gestion des finances publiques et permettra au gouvernement de maintenir sa cote de crédit. Une diminution des paiements pour le service de la dette permettra à long terme de libérer des fonds qui pourront servir à d'autres fins, que ce soit pour des services publics ou pour une réduction éventuelle de la fiscalité des particuliers.

La Chambre est d'avis que ce retour à l'équilibre budgétaire doit se faire par la voie de compressions des dépenses plutôt que par de nouvelles hausses de taxes et d'impôts. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de faire davantage d'efforts afin de rationaliser ses dépenses et d'augmenter sa productivité. Pour y arriver, il doit s'imposer une recherche systématique et continue de gains d'efficacité en identifiant les fonctions ou programmes qui n'ont plus leur raison d'être.

Par ailleurs, à l'instar de la fusion entre la Société générale de financement (SGF) et Investissement Québec, nous incitons le gouvernement à poursuivre la consolidation des organismes publics dont les missions sont apparentées dans le but de réduire les dépenses jugées non nécessaires. Cet exercice devrait s'étendre aux organisations sans but lucratif fortement soutenues par l'État et dont les missions sont apparentées, notamment dans le domaine du développement économique.

De plus, tel qu'énoncé dans notre rapport intitulé « Une métropole à la hauteur de nos aspirations », la Chambre demande au gouvernement du Québec de mieux prendre acte de la réalité métropolitaine de Montréal. Les problèmes des grandes villes demandent des solutions adaptées à leur taille économique réelle, et le découpage de la métropole en cinq régions administratives amène le gouvernement à fragmenter son travail. Ainsi, parmi les recommandations émises dans le rapport, nous demandons au gouvernement de prioriser les suivantes :

1. Le gouvernement du Québec devrait constituer un comité ministériel chargé de la cohérence des politiques gouvernementales à l'égard de la métropole et de l'orientation des relations entre les autorités régionales et le gouvernement.
2. L'Institut de la statistique du Québec devrait recevoir le mandat et les ressources nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre un programme de statistiques économiques et sociales concernant les régions métropolitaines du Québec, en particulier pour la région métropolitaine de Montréal.
3. Chaque ministère du gouvernement du Québec devrait préparer un plan d'action pour la métropole afin de s'assurer que les programmes gérés dans les directions régionales correspondent à des priorités de développement pour la métropole dans son ensemble.
4. Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale devraient confier la responsabilité de leurs cinq directions régionales de la région de Montréal à un sous-ministre adjoint.
5. Le gouvernement du Québec devrait abolir les CRÉ dont le territoire correspond à celui d'une municipalité et confier les responsabilités et les budgets qui leur sont dévolus aux agglomérations ou municipalités correspondant à leur territoire.
6. Le Groupe de travail recommande au gouvernement du Québec une rationalisation du réseau des CLD, CDEC et SAJE sur l'île de Montréal, dans la perspective d'un regroupement des forces autour d'un nombre plus restreint de pôles.
7. Le gouvernement du Québec devrait assumer pleinement ses responsabilités en matière de transport collectif dans la région de Montréal. Après avoir consulté les autorités politiques locales, il devrait déterminer les grandes orientations et priorités de développement du réseau régional de transport collectif, y compris le métro. Ces priorités devraient tenir compte de l'évolution démographique de la région et de ses propres politiques de développement durable.

La Chambre insiste fortement sur un point : le gouvernement du Québec ne doit pas augmenter le fardeau fiscal des contribuables et des entreprises. Dans son précédent budget, le gouvernement a déjà annoncé des mesures exigeant un effort supplémentaire des contribuables. Augmenter davantage le fardeau fiscal des entreprises risquerait de nuire à leur compétitivité. En ce qui a trait aux particuliers, ils sont déjà parmi les Nord-Américains les plus lourdement imposés. De plus, l'économie du Québec et de la région métropolitaine serait mise à risque par une réduction du revenu disponible des ménages alors que l'État a amorcé le resserrement des dépenses publiques.

Si le gouvernement du Québec devait absolument augmenter ses revenus afin d'atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014, le mécanisme que nous jugeons le moins dommageable demeure la migration des tarifs de certains biens et services publics vers le prix du marché. Nous pensons qu'une meilleure tarification des services publics permettrait d'augmenter les revenus de l'État, de générer une meilleure utilisation des services et, dans le cas de l'électricité, de libérer des volumes d'électricité qui pourront être vendus sur les marchés d'exportation.

2^e orientation : Limiter les nouvelles mesures occasionnant une hausse des dépenses publiques aux seules initiatives susceptibles d'accroître la productivité de notre économie et de nos entreprises

Compte tenu du vieillissement anticipé de la population, l'augmentation de la productivité constitue le défi le plus important que le Québec devra relever au cours des prochaines années. Or, le contexte économique actuel vient renforcer cette réalité puisque les perspectives d'une reprise lente aux États-Unis, combinées à un dollar canadien qui risque de se maintenir à parité avec le dollar américain pour les prochaines années, forceront nos entreprises à améliorer leur productivité pour demeurer compétitives.

La Chambre demande au gouvernement de mettre en œuvre des mesures spécifiques visant à améliorer notre capital humain.

I. Renforcer le financement de nos établissements d'enseignement supérieur

La formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée dépend largement de la performance de nos universités. Toutefois, ces dernières souffrent d'un sous-financement chronique depuis plusieurs années. Cela pourrait se traduire, à terme, par une dégradation de la qualité de l'enseignement et même par une dépréciation des diplômes. Le tout pourrait également affecter la productivité de notre main-d'œuvre.

Ainsi, tel que discuté lors de la rencontre des partenaires en éducation, en décembre dernier, la Chambre recommande au gouvernement d'augmenter le financement global des universités. Pour y arriver, il devrait :

- maintenir le niveau actuel de financement public en termes réels et bonifier le programme de prêts et bourses de 25 %;
- effectuer un rattrapage du niveau canadien à travers un déplafonnement des droits de scolarité. Cela passe par une augmentation des droits de scolarité de 1 000 \$ par année pour les trois années de 2012 à 2015;
- envisager la mise en place d'incitatifs fiscaux afin d'augmenter :
 - les dons privés aux universités;
 - la collaboration entre les entreprises et les universités;
- améliorer les mécanismes de suivi et de rétroaction relatifs aux indicateurs de performance pour nos universités, lesquels seraient :
 - établis en fonction de la mission des universités;
 - basés sur des données mesurables et évolutives.

II. Poursuivre les efforts visant à soutenir l'immigration des travailleurs qualifiés, leur intégration au marché du travail et leur rétention

L'immigration de travailleurs qualifiés – tant permanents que temporaires – constitue un apport majeur à l'économie québécoise qui doit permettre entre autres d'atténuer les effets de la baisse de la population active sur nos finances publiques. Toutefois, les statistiques montrent que le taux de chômage des immigrants demeure très élevé au Québec. Le gouvernement devrait dégager une enveloppe financière additionnelle pour améliorer l'intégration professionnelle des immigrants.

Le gouvernement s'est déjà engagé à améliorer la reconnaissance des diplômes des immigrants. Le Plan emploi métropole rassemble d'ailleurs divers acteurs pour trouver des solutions afin de mieux intégrer les immigrants au marché de l'emploi. Nous invitons le gouvernement à soutenir des initiatives qui facilitent la reconnaissance de l'expérience de travail et qui favorisent un arrimage plus rapide entre les travailleurs immigrés et les entreprises.

III. Accroître la productivité des entreprises par l'innovation et l'entrepreneuriat

La Chambre estime que le gouvernement du Québec devrait accélérer la mise en œuvre des mesures énoncées dans sa stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. Elle accorde une attention particulière à celles visant à :

- améliorer la compétitivité et le rayonnement des recherches et des innovations québécoises, tant à l'échelle canadienne qu'internationale. Le gouvernement devrait poursuivre ses efforts afin d'attirer les meilleurs chercheurs, lesquels contribueront à l'amélioration de la performance de nos innovations;
- assurer un meilleur arrimage entre la recherche postsecondaire et les besoins des entreprises;
- soutenir la commercialisation des innovations, encourager l'adoption systématique par les entreprises des innovations réalisées ici et ailleurs et encourager les collaborations internationales;
- renforcer les mesures qui soutiennent la formation continue des employés visant à améliorer leur capacité de bien intégrer les nouvelles technologies, en particulier chez les PME.

Enfin, nous recommandons au gouvernement d'inclure dans sa stratégie sur l'entrepreneuriat des mesures visant à appuyer financièrement les entrepreneurs désirant démarrer ou développer leurs entreprises. Il est également important d'augmenter la flexibilité des programmes de soutien aux entreprises – tant au démarrage qu'à la croissance – et de simplifier le nombre de demandes et de formulaires pour les différents programmes de soutien.

IV. Appuyer le secteur culturel

La Chambre est également d'avis que le gouvernement doit continuer d'appuyer vigoureusement le secteur culturel et les entreprises qui y œuvrent.

La culture est un puissant levier de développement économique et de création de richesse. Selon une étude de la Chambre parue en novembre 2009, intitulée « La culture à Montréal : impacts économiques et financement privé », le secteur culturel emploie 96 910 personnes dans le Grand Montréal et génère des retombées directes de près de 8 milliards de dollars, ce qui représente environ 6 % du PIB de la métropole. La culture contribue également au rayonnement international du Québec et à sa réputation de nation créatrice, dynamique et ouverte.

Dans cette optique, le gouvernement du Québec devrait mettre en place des mesures fiscales susceptibles d'accroître le financement privé de la culture.

V. Soutenir les entreprises québécoises sur les marchés internationaux

Les exportations internationales du Québec représentent environ 31,4 % de son PIB. Or, 71 % de nos exportations sont destinées aux États-Unis. Un huard à quasi-parité avec le dollar américain, conjugué à des perspectives de croissance modestes aux États-Unis, risque d'affaiblir le commerce international du Québec et par conséquent la croissance de son PIB.

Dans ce contexte, il est impératif d'encourager les entreprises québécoises à pénétrer de nouveaux marchés présentant un fort potentiel et de soutenir celles déjà présentes à l'étranger. Cela permettra à nos entreprises d'accroître leur compétitivité et de diversifier leurs risques.

- Le gouvernement devrait ainsi soutenir financièrement les PME québécoises souhaitant diversifier leurs marchés. Il devrait également bonifier les programmes d'aide aux entreprises désirant développer de nouveaux marchés.
- De plus, il est important d'adapter les programmes d'aide aux besoins des entrepreneurs et de simplifier les processus administratifs requis pour ces programmes. Le temps de traitement des demandes doit être accéléré et il faut assurer une plus grande flexibilité dans l'application de ces programmes. Ceci permettra de maximiser l'efficacité des dépenses du gouvernement et d'engendrer les retombées souhaitées.

3^e orientation : réaliser les projets d'infrastructure publique déjà annoncés par le gouvernement du Québec et reporter à une année postérieure l'annonce de nouveaux projets

La performance d'une économie dépend également de la qualité de ses infrastructures et les investissements publics en ce domaine contribuent à augmenter la productivité. Compte tenu du contexte budgétaire actuel, nous ne préconisons pas l'enclenchement de nouveaux projets majeurs, mais plutôt la poursuite et la réalisation des chantiers déjà engagés par le gouvernement, notamment :

1. les investissements en infrastructure de transport :
 - Entamer la reconstruction de l'échangeur Turcot selon l'échéancier prévu;
 - Améliorer l'accès au port de Montréal et y assurer la fluidité du transport des marchandises. Nous soutenons tout particulièrement le réaménagement de deux voies d'accès stratégiques, soit le prolongement de l'autoroute 25 et l'accès via le boulevard de l'Assomption;
 - Maintenir l'engagement du Québec d'allouer 200 millions de dollars pour la construction de la navette ferroviaire entre l'aéroport et le centre-ville;
 - Investir massivement dans le transport en commun;
2. la poursuite de la construction du CHUM (Centre hospitalier de l'Université de Montréal) et du CUSM (Centre universitaire de santé McGill). Les retombées économiques – à la fois pour l'industrie de la construction, le domaine des sciences de la vie et les pôles urbains qui accueillent ces infrastructures – de ces projets justifient largement les investissements requis;
3. l'amorçage des phases III et IV du Quartier des spectacles. Ce projet hautement structurant de développement urbain a le potentiel de redéfinir l'image de marque de Montréal et de servir de locomotive à sa relance économique. La Chambre insiste auprès de tous les partenaires impliqués pour que ce projet se réalise dans les délais prévus.

En conclusion, maintenant que la reprise est bien amorcée, le gouvernement doit veiller à respecter le plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014. C'est une condition essentielle pour une économie saine et prospère. Le gouvernement doit également préparer le Québec de demain. Le vieillissement de sa population et la faible performance de sa productivité, conjugués à des perspectives de croissance timide, nous incitent à placer la productivité parmi les enjeux prioritaires de notre économie. Enfin, il y a lieu de poursuivre les investissements et les travaux engagés qui permettront à Montréal et au Québec de se doter d'infrastructures stratégiques qui auront un effet de levier sur l'ensemble de l'activité économique et la création de richesse.

Vous assurant de l'entière collaboration de la Chambre au développement économique du Québec et de sa métropole, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président et chef de la direction,



Michel Leblanc